16.06.2015 – 11:00 Uhr

Mise en garde du CIPI : les éclairs, ces incendiaires

Berne (ots) -

Saviez-vous que les éclairs atteignent des températures allant jusqu'à 30'000° C sur leur point d'impact ? En raison de cette chaleur intense, des incendies peuvent facilement survenir. Les paratonnerres offrent la protection la plus efficace, mais il est aussi possible de protéger les bâtiments non équipés de dispositifs spécifiques. Les conseils de sécurité du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) vous montrent quelles précautions essentielles sont à prendre.

Environ 10'000 éclairs tombent sur des bâtiments en Suisse chaque année. Ainsi, un incendie sur trois est dû à la foudre. Ce sont les impacts directs qui causent en règle générale les plus gros dégâts. Dans le pire des cas, ils peuvent embraser tout un bâtiment sous l'effet d'une explosion. Les impacts de foudre indirects provoquent des dommages aux appareils électriques comme les téléviseurs, les ordinateurs ou les commandes de chauffage.

La foudre tombe aussi à côté de tours, d'arbres, de lignes à haute tension et à proximité de l'eau. Les éclairs sont imprévisibles et peuvent tout à fait frapper plusieurs fois au même endroit. Les paratonnerres n'empêchent pas la foudre de tomber, mais protègent le bâtiment des gros dommages. Ces dispositifs dévient les impacts et ils font en sorte que la foudre ne présente pratiquement aucun danger pour le bâtiment. Même si la mise en place d'une telle installation n'est imposée que pour certains bâtiments à risque, le CIPI recommande de la généraliser. Les coûts engendrés par un système de protection contre la foudre se montent généralement à 2 % au maximum de la valeur d'assurance du bâtiment. Dans les bâtiments sans paratonnerre, il faudrait débrancher les prises de courant des appareils électriques comme les téléviseurs ou les radios durant un orage. Il est recommandé de faire installer une protection contre la surtension par une personne spécialisée.

Mesures de précaution à prendre durant les orages dans les bâtiments sans paratonnerre

- Il est préférable d'installer des systèmes de protection contre les surtensions sur les appareils électriques sensibles tels que les téléviseurs et les ordinateurs. Les prises de ces appareils doivent sinon être débranchées par temps d'orage.
- Il faut éviter tout contact avec les conduites d'eau et de gaz, les installations électriques ou les câbles d'antennes.
- Pendant un orage, c'est au milieu de la pièce que l'on est le plus en sécurité. A l'extérieur, chercher refuge à bord d'une voiture, d'un wagon de chemin de fer ou d'un camping-car.

Contact presse :

Mirjam Wüthrich
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100774259 abgerufen werden.